

6 | Gérer son exploitation

PAC 2023 / Pour répondre à toutes vos questions sur les changements à venir, la Chambre d'agriculture organise plusieurs réunions près de chez vous.

Bien comprendre la réforme pour mieux s'y préparer

La nouvelle PAC arrive à grand pas avec de nombreuses évolutions. Pour vous permettre d'anticiper les impacts sur votre exploitation, la Chambre d'agriculture du Gers vous donne rendez-vous près de chez vous lors de réunions pour répondre à vos questions.

Lors de ces rencontres, nous aborderons l'ensemble de la réforme pour vous aider à bien comprendre les changements qu'elle pourra induire sur la conduite de votre structure.

Quels points pourront impacter votre exploitation ?

Tout d'abord, la réforme va faire évoluer le critère d'agriculteur actif qui permet d'accéder aux aides de la PAC. Le régime des aides découplées va aussi évoluer sur deux points : l'éco-régime, à

la place du verdissement, sera une aide versée fonction de différents critères (BIO/HVE/Pratiques agricoles/IAE) et le paiement pour les jeunes installés sera forfaitisé.

Ensuite, les aides couplées végétales vont évoluer avec des changements sur les aides à la production de protéine avec l'introduction des légumes secs et la création d'une aide au maraîchage pour les petites structures. Autre bouleversement important, la refonte de l'aide bovine qui va impacter de manière importante nos structures gersoises.

Les aides bovines laitières et allaitantes vont laisser place à une aide bovine unique portant sur les UGB de plus de 16 mois présents sur l'exploitation avec deux niveaux d'aides en fonction de plu-



sieurs critères (mâle/femelle, race laitière/mixte/viande/croisée viande, ...) De plus un critère de chargement pourra plafonner le nombre d'UGB

éligible sur l'exploitation. Enfin le dernier impact de la réforme portera sur la conditionnalité des aides avec l'entrée des critères du verdisse-

ment dans les règles BCAA, la création d'une conditionnalité « sociale » et la sortie des règles de l'identification animale des points de contrôles.

Les derniers arbitrages

La proposition de Plan stratégique national (PSN) a été transmise par la France à la Commission européenne le 22 décembre 2021.

Elle inclut les derniers arbitrages sur la définition de l'agriculteur actif, et celle du jeune agriculteur. Après y avoir sérieusement songé, le ministre de l'agriculture a finalement renoncé à retirer les aides de la prochaine PAC aux

agriculteurs de plus de 67 ans. L'objectif de cet âge plafond était de favoriser l'installation, en excluant ceux qui préféreraient percevoir les aides PAC plutôt que la retraite tout en faisant cultiver leurs champs par un prestataire. Au final, à partir de 67 ans, les agriculteurs choisiront entre les aides PAC et leur retraite. Le cumul sera interdit. La mesure concerne plus particulièrement le versement des aides

PAC sur les parcelles de subsistance conservées par le retraité.

A noter également que le cumul aides PAC et retraites non-agricoles sera aussi impossible au-delà de 67 ans.

Concernant la définition du jeune agriculteur, celle-ci exclura les diplômés de niveau 4 non agricoles (Bac, Bac pro) avec l'objectif d'installer des jeunes formés, qui sauront répondre aux enjeux environ-

nementaux, économiques et sociétaux en véritables chefs d'entreprise. L'âge plafond est fixé à 40 ans.

Cette proposition de PSN portée par la France va faire l'objet d'échanges entre les autorités françaises et la Commission européenne dans le courant de l'année 2022 afin de permettre l'adoption formelle du PSN, et sa mise en œuvre en France à partir du 1er janvier 2023.

Dates et lieux des réunions

✓ Agence Auch-Astarac Tél. 05.62.61.77.13

- 2 février à 10 h, Masseube, salle du Conseil Municipal
- 2 février à 14 h 30, Miélan, salle des fêtes
- 4 février à 10 h, Auch, Chambre d'agriculture, salle 44
- 8 février à 10 h, Mirande, salle André Beaudran
- 8 février à 14 h 30, Marciac, salle des Arènes
- 14 février à 14 h 30, Montesquiou, Maison du Temps Libre.

✓ Agence Armagnac Adour Tél. 05.62.61.77.60

- 14 février à 14 h, Condom, bâtiment des Associations, salle n°2
- 15 février à 14 h, Riscle, mairie
- 21 février à 9 h 30, Vic Fezensac, mairie
- 21 février à 14 h, Eauze, mairie

✓ Agence Portes de Gascogne Tél. 05.62.61.77.42

- 3 février à 9 h, Lectoure, Pépinière Entreprise
 - 3 février à 14 h, Gimont, Centre d'affaires, BATAAC, zone Lafourcade
 - 8 février à 9 h, Lombez, salle Communauté des Communes
 - 8 février à 14 h, Auradé, salle des fêtes
 - 15 février à 9 h, Mauvezin, salle Communauté des Communes
- Nombre de places limitées, inscrivez-vous auprès de votre Agence (voir page 23).